

Planning des Examens de Rattrapage
1^{ère} +2^{ème} Année S.T. ingénieur semestre 1+2

Mercredi 05/06/24	Jeudi 06/06/24		Dimanche 09/06/24	Lundi 10/06/24	Mardi 11/06/24	Mercredi 12/06/24	Jeudi 13/06/24
08h30-10h00	08h30-10h00		08h30-10h00	08h30-10h00	08h30-10h30	08h30-10h30	08h30-10h30
Physique 2 / S2 + Analyse numérique 2 /S4	Algèbre 2 / S2 + Electronique fondamentale /S4		Analyse 2 / S2 + Electricité fondamentale /S4	Chimie 1 /S1 + Resistance des matériaux /S4	Algèbre 1 /S1 + Analyse numérique 1 /S3	Physique 1 /S1 + Mécanique Rationnelle /S3	Analyse 1 /S1 + Analyse 3 /S3
12h30-14h00	12h30-14h00		12h30-14h00	12h30-14h00	12h30-14h00	12h30-14h00	12h30-14h00
Les métiers de l'ingénieur / S2 + Théorie du signal /S4	Chimie 2 / S2 + Mesure et métrologie /S4		Informatique 4 /S4	Prob et Stat /S1 + Informatique 3 (Matlab) /S3	Déontologique /S1 + Ondes et vibrations /S3	Mécanique des fluides	///

Notes:

1. Les étudiants sont tenus de présenter leurs cartes d'étudiants aux enseignants surveillants et de se présenter à l'heure, menus de tout le nécessaire (Stylo, calculatrice...etc.).
2. De ne pas quitter la salle d'examen avant 1/2heure, après le début de l'examen.
3. L'étudiant retardataire n'est pas autorisé à passer l'examen s'il vient 30 minutes après le début de l'examen.
4. Il est strictement interdit aux étudiants: a) d'utiliser les téléphones portables; b) de se regrouper devant les salles d'examens, après la remise des feuilles de réponses.

Année Universitaire 2023/2024